

Strasbourg, le 1^{er} octobre 2019

EPAS(2019)59

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

31^e réunion du Bureau du Comité de direction de l'APES

Vendredi 20 septembre 2019
9 heures – 17 heures

Conseil de l'Europe
55 avenue Kléber
Paris, France
(salle de réunion n° 2)

Langues de travail : anglais et français
(interprétation simultanée)

Liste de décisions

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte et présidée par M^{me} Madeleine Delaperrière, présidente du Comité de direction. M^{me} Delaperrière propose de regrouper les points de l'ordre du jour qui peuvent être examinés rapidement, de façon à libérer du temps pour les discussions concernant les questions plus complexes.

Le vice-président, M. Alexandre Husting, assure la présidence de la réunion à partir du point 6.2.iii.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe I.

3. Éléments nouveaux concernant les États et organisations membres de l'APES

3.1 Comité de direction

i. Nouveaux États membres

Le secrétariat informe le Bureau de l'état d'avancement des contacts en cours avec la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie, l'Allemagne, la Turquie, la Suède, l'Italie et le Royaume-Uni. Le Bureau examine aussi l'éventuelle adhésion à l'APES de pays comme l'Australie, qui entreprend actuellement des démarches pour ratifier la Convention de Macolin. Le secrétariat mentionne qu'en plus de prendre la décision d'adhérer et de participer financièrement au budget de l'APES, tout nouvel État rejoignant l'Accord partiel doit s'assurer qu'il possède les ressources humaines lui permettant de participer pleinement aux activités.

Le Bureau réfléchit à la nécessité de définir une stratégie globale pour entrer en contact avec d'éventuels nouveaux membres. Le secrétariat indique qu'il classe par ordre de priorité les pays à contacter et qu'il utilise les canaux que le Comité des Ministres met à sa disposition. Cela étant, il serait pratique, par souci d'harmonisation, que le secrétariat et les membres du Bureau disposent d'un document décrivant la voie à suivre pour entamer des démarches auprès des pays.

ii. Paiement des contributions 2019

Le secrétariat informe le Bureau qu'une solution politique a été trouvée pour permettre à la Fédération de Russie de réintégrer l'Assemblée parlementaire à la session de juin 2019, et que le pays a versé ses contributions financières pour 2019. Certaines contributions dues pour 2018 n'ont pas encore été versées, mais le paiement est en cours. Le Budget du biennium 2020-2021 a donc été recalculé sur la base d'un paiement intégral des contributions, et le Plan de contingence ne sera pas exécuté.

3.2 Comité consultatif

i. Nouveaux membres et demandes d'adhésion en cours

Le Bureau prend note de la décision récente prise par le Comité des Ministres le 9 septembre 2019 d'admettre l'EASM et l'IDO au sein du Comité consultatif, ce qui porte à 29 le nombre total des membres de ce comité. Le secrétariat informe le Bureau que World Taekwondo a récemment manifesté l'intérêt de soumettre une candidature.

ii. Révision du mandat

Le Bureau prend note du document de travail comparant l'actuel mandat et la nouvelle version proposée par le Comité consultatif, et accueille avec satisfaction un échange de vues avec Mme Irene Suominen, conseillère juridique (DLAPIL), au sujet des modifications proposées.

Le Bureau tient un échange de vues général pour déterminer qui ses membres sont censés représenter : eux-mêmes ou leur pays/organisation ? Mme Suominen indique qu'en vertu des règles actuelles, les membres élus agissent en leur nom propre lorsqu'ils participent aux réunions du Bureau et qu'ils ne peuvent pas se faire remplacer par un collègue de leur ministère/organisation ; mais en réunion plénière, ils représentent leur pays/organisation et peuvent donc se faire remplacer par un autre représentant.

Elle signale qu'il n'existe pas de procédure harmonisée pour les autres organes du Conseil de l'Europe : l'Assemblée parlementaire, le Congrès et la Banque de développement reposent sur un système de suppléants, qui sont nommés dès le début ; à la Commission de Venise, il y a aussi, pour chaque État, un représentant et un suppléant, ce dernier étant désigné dès le début (à noter que le suppléant n'a pas le droit de vote).

Les organes de l'APES peuvent définir de nouvelles modalités de travail, mais cela doit apparaître clairement dans le règlement. Le Bureau reconnaît qu'il n'est pas toujours possible d'assister à toutes les réunions et qu'il serait utile de se faire remplacer, même si cette solution n'est pas idéale pour des raisons de continuité des débats, en particulier sur des questions complexes. Il recommande de mener une réflexion sur ce sujet la prochaine fois que le règlement sera modifié.

En ce qui concerne les propositions de modification du mandat du Comité consultatif, son président, Jens Sejer Andersen, fait une brève présentation des principaux changements proposés et des raisons qui les motivent. Il ne s'agit cependant que de propositions et la décision finale reviendra au Comité de direction.

Le Bureau examine les critères généraux d'admissibilité au sein du Comité consultatif et décide qu'ils doivent être modifiés pour que le comité soit plus interactif, participatif et riche en discussions.

Le Bureau met en exergue trois points de la proposition de mandat qui auraient besoin d'être reformulés (décisions à la majorité des 2/3 contre décisions à l'unanimité ; processus d'admission/d'exclusion des membres ; composition du Comité consultatif). Un petit groupe de travail composé d'Alexandre Husting, de Viktoria Slavkova, de Jens Sejer Andersen et du secrétariat pourrait proposer des solutions.

Décision : le Bureau décide de créer un petit groupe de travail pour reformuler ces trois parties du mandat et demande au secrétariat d'organiser la première réunion par vidéoconférence dans les meilleurs délais, l'objectif étant de finaliser la proposition de mandat avant la fin de l'année.

iii. Mise à jour sur la situation concernant ICSS

Le Bureau prend note de la situation concernant ce membre du Comité consultatif et de l'échange de courriers qui a eu lieu entre ICSS et le secrétariat de l'APES à la suite de la publication en novembre 2018 d'un article de Mediapart alléguant que les relations entre le Conseil de l'Europe et ICSS étaient animées par des motivations économiques (selon les prétendus propos d'un membre du personnel d'ICSS cités dans l'article). ICSS a nié les accusations portées dans cet article et a déclaré qu'il envisageait de porter plainte contre Mediapart. Le Bureau avait décidé, dans le cadre de sa composition et de son mandat précédents, d'ajourner sa décision concernant la représentation d'ICSS au sein du Comité consultatif jusqu'au dénouement d'une éventuelle action en justice. À ce jour, aucune action en justice n'a été intentée par ICSS.

Dans ce contexte, le Bureau examine quelle incidence cette situation pourrait avoir sur la poursuite de l'accord de co-publication signé par l'APES avec ICSS et l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne en 2015, en vue de la publication d'une étude sur l'échange d'informations et la protection des données dans le cadre de la lutte contre la manipulation des compétitions sportives. La production de l'étude est toujours en cours, mais elle n'a encore été traduite ni publiée. Une réunion avec des experts de divers comités du Conseil de l'Europe doit avoir lieu le 27 septembre 2019 pour recueillir des observations sur le manuscrit.

Le Bureau estime qu'il est juste de poursuivre, pour l'instant, la rédaction de la publication, et de demander en parallèle un avis juridique sur les différentes solutions possibles. Le Bureau décide en outre que le Comité de direction devra faire connaître sa décision concernant l'affiliation d'ICSS au Comité consultatif au moment de son renouvellement prévu en juin 2020.

Décision : le Bureau invite le Secrétariat à demander à la DLAPIL un avis juridique écrit sur l'éventualité d'une renonciation à l'accord de co-publication par le Conseil de l'Europe.

3.3 Promotion de l'APES

i. Projet de dépliant promotionnel

Le Bureau prend note du projet de dépliant et des messages promotionnels qu'il contient en vue d'encourager les nouvelles adhésions à l'Accord partiel. Il tient un échange de vues sur la diffusion de ce dépliant et examine comment l'APES pourrait communiquer plus régulièrement. Le secrétariat prend note du commentaire concernant le type de photos qu'il conviendrait d'inclure dans le dépliant, et de l'idée d'y intégrer des citations sur la valeur ajoutée de l'APES.

Décision : le Bureau décide d'envoyer ses commentaires sur le contenu du dépliant sous deux semaines (c'est-à-dire avant le 4 octobre 2019).

4. Rapports et réunions récentes

4.1 Listes de décisions des réunions suivantes :

- i. 30^e réunion du Bureau du Comité de direction, Strasbourg, 19 et 20 mars 2019
- ii. 13^e réunion du Comité de direction (réunion conjointe avec le Comité consultatif), Strasbourg, 5 et 6 juin 2019 (projet)
- iii. 11^e réunion du Comité consultatif, Strasbourg, 5 juin 2019
- iv. 5^e réunion du Comité directeur d'IPACS, Paris, 1^{er} juillet 2019 (projet)

Le Bureau prend note de ces (projets de) rapports.

4.2 Informations récentes sur le Conseil de l'Europe

- i. Comité des Ministres/Assemblée parlementaire
- ii. Autres organes du Conseil de l'Europe
- iii. Conventions du Sport
- iv. Secrétariat

Le Bureau prend note des derniers faits marquants intervenus au sein du Conseil de l'Europe, qui sont présentés par le secrétariat. Il note en particulier l'élection, en juin, de Mme Marija Pejčinović Burić (Croatie) au poste de Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, qui a pris ses fonctions le 18 septembre 2019, succédant à M. Thorbjørn Jagland au terme de ses dix années à la tête de l'Organisation (deux mandats de cinq ans).

Le Bureau prend également note de l'état des signatures et des ratifications des Conventions de Macolin et de Saint-Denis. L'Espagne étant le 10^e État partie à ratifier la Convention de Saint-Denis (le 10 septembre 2019), le Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs créé par cette convention tiendra sa première réunion le 1^{er} avril 2020 à Monaco. Quant à la Convention de Macolin, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019, la date de la première réunion de son comité de suivi n'est pas encore arrêtée, mais le printemps 2020 semble être une possibilité. Le Bureau espère que les discussions au sein de la présidence finlandaise de l'Union européenne permettront à l'UE de sortir de l'impasse et à ses États membres de ratifier la convention.

5. Visites d'évaluation

5.1 Visites prévues en 2019

i. Bulgarie, 7-9 octobre

Le Bureau prend note du programme intensif qui a été établi pour la visite de deux jours. L'équipe d'évaluation a été constituée et la visite peut démarrer.

ii. Albanie (dates à confirmer)

Le Bureau prend note que le secrétariat est en contact avec les autorités albanaises afin de définir les objectifs de cette visite de suivi et de la programmer si possible avant la fin de l'année.

5.2 Visites prévues en 2020

i. Portugal (dates à confirmer)

Le Bureau décide de renouveler son appel aux États membres pour l'organisation de visites d'évaluation en 2020, en commençant par ceux qui ont déjà manifesté leur intérêt.

Décision : le Bureau demande au secrétariat de relancer chacun des États membres en vue de l'organisation des visites d'évaluation en 2020, en commençant par les pays qui ont déjà manifesté leur intérêt.

6. Conférences des ministres responsables du Sport

6.1 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

i. Questions logistiques (date, calendrier)

Le Bureau prend note que la prochaine conférence ministérielle se tiendra le jeudi 5 novembre 2020.

ii. Thèmes et préparation de documents :

a. Révision de la Charte européenne du sport

b. Droits de l'homme/protection des enfants/égalité entre les femmes et les hommes dans le sport

Le Bureau prend note des thèmes proposés par le secrétariat, du projet de calendrier d'élaboration des documents, du projet de synthèse et de la liste des États et organisations à inviter.

Le Bureau approuve le thème no 1 : révision de la Charte européenne du sport. En ce qui concerne le thème no 2, plusieurs propositions sont présentées (les droits de l'homme dans les grands événements sportifs, les droits des sportifs, réaliser les Objectifs de développement durable, etc.). Le Bureau décide d'un commun accord de retenir le thème des droits de l'homme, l'accent étant mis sur la protection des enfants plutôt que sur l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de faire progresser l'initiative « Donnons de la voix » dans un plus grand nombre de pays et de montrer qu'il est possible de mettre en place davantage d'activités.

Le Bureau tient un échange de vues sur le format de la conférence et se dit favorable à une solution plus vivante que le format traditionnel alliant présentations liminaires et allocutions. L'idée d'un débat d'experts est proposée, mais le Bureau exclut une solution de type atelier en raison de la façon dont les ministres préparent leurs interventions.

Décision : le Bureau décide de conserver le thème no 1 « Renforcer notre perspective commune européenne sur le sport » (révision de la Charte européenne du sport) et le thème no 2 « Les droits de l'homme dans le sport » (protéger les enfants dans le sport et/ou d'autres problématiques relatives aux droits de l'homme à définir, etc.). Le Bureau donne son feu vert au lancement de l'élaboration des documents de conférence conformément au calendrier, et à la présentation des documents généraux au GR-C pour information.

6.2 Suivi de la 15^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, Tbilissi, Géorgie, 16 octobre 2018

i. Révision de la Charte européenne du sport – suite du processus

Le Bureau prend note du document EPAS(2019)54, qui contient les conclusions de l'atelier organisé le 11 septembre à Bruxelles, à savoir un canevas provisoire de la nouvelle charte figurant les titres de chapitre possibles, le calendrier d'élaboration du document et le processus de consultation (lequel pourrait conduire à l'adoption de la nouvelle charte par le Comité des Ministres fin 2021), ainsi que l'avis du secrétariat sur les recommandations du consultant.

Le Bureau note que l'atelier a, dans ses conclusions, finalement opté pour une recommandation plutôt qu'une convention, mais qu'il n'a pas donné lieu à un échange de vues sur les avantages et les inconvénients de ces deux possibilités. Toutefois, le Bureau décide que le secrétariat doit poursuivre le processus et commencer à mettre en place les éléments d'un projet de recommandation.

Décision : le Bureau décide de s'accorder du temps supplémentaire pour étudier les recommandations du consultant et transmettre ses commentaires au secrétariat dans l'annexe 4 du document EPAS(2019)54 sous deux semaines (c'est-à-dire avant le vendredi 4 octobre).

ii. Sport et droits de l'homme – séminaire prévu le 20 novembre

Le Bureau prend note des documents de travail devant servir à ce séminaire et des neuf thèmes proposés dans le projet de programme. Le secrétariat ajoute que, d'après la fiche d'information, le séminaire sera ouvert à tout pays et à toute organisation exprimant un intérêt pour le sujet.

Le Bureau conseille au secrétariat de supprimer le texte entre crochets dans la fiche d'information, car il souhaite conserver « le droit au sport » parmi les neuf thèmes.

Le Bureau décide que le secrétariat peut poursuivre en publiant les informations concernant l'événement et qu'il peut consulter les parties prenantes sur les neuf thèmes. À l'issue de cette consultation, seuls les quatre thèmes ayant recueilli la plus large adhésion seront inclus dans le programme final.

iii. IPACS – prochaines étapes

Le Bureau prend note du récent échange d'e-mails entre le secrétariat de l'APES et le secrétariat du CIO concernant l'invitation élargie envoyée par l'APES pour renforcer la transparence et améliorer la participation au Groupe de contact européen, invitation envoyée notamment aux membres du Comité consultatif, ce que le secrétariat du CIO conteste aujourd'hui.

Le Bureau réaffirme que le Comité consultatif est un acteur important de l'APES. Le Groupe de contact européen a été créé sous la forme d'un processus interne informel pour maintenir le dialogue avec les parties prenantes de l'APES et se tenir informé des événements nouveaux au sein de l'IPACS. Le Bureau convient que le Groupe de contact européen n'est pas un organe officiel de l'IPACS et qu'aucune décision stratégique n'a été prise lors des réunions de ce groupe.

Pour éviter tout malentendu à l'avenir, le Bureau propose de ne plus utiliser les raccourcis anglais tels que « IPACS European Contact Group », de désigner le groupe systématiquement sous l'appellation « European Contact Group on IPACS » (« Groupe de contact européen sur l'IPACS ») et de préciser qu'il s'agit d'un groupe de travail géré par l'APES.

En ce qui concerne la poursuite du plan de travail de la Task Force 3, le Bureau convient qu'il faut formuler le cadre de référence commun, élaborer les lignes directrices de mise en œuvre et enfin organiser un échange de vues sur le suivi du cadre de référence. Il convient en outre qu'il faut définir un délai dans lequel la Task

Force devra terminer ses travaux conformément au calendrier présenté et affecter les ressources de l'APES en conséquence.

Le Bureau souhaite obtenir des informations complémentaires sur la conférence générale de l'IPACS qui est prévue à Abou Dabi le 15 décembre 2019. Le secrétariat diffusera des informations après avoir reçu des données plus concrètes de la part du coordonnateur, l'ONU DC. Le Bureau prend note de la possibilité que l'APES couvre les frais des membres du Bureau assistant à la conférence, si les ressources financières disponibles en fin d'année le permettent.

iv. Kazan Action Plan – état des lieux sur l'Action 3

Le Bureau prend note des documents de travail et de la présentation du secrétariat sur le processus en cours. Il note également que la prochaine réunion du Groupe de travail sur l'Action 3 se tiendra le 28 octobre 2019 à Paris.

v. Rapports au Comité des Ministres

Le Bureau note que les résolutions adoptées à Tbilissi en 2018 précisent que l'APES doit faire rapport au Comité des Ministres sur les modalités de mise en œuvre des résolutions. Le secrétariat propose de réfléchir à cette question avant la prochaine réunion du Bureau et d'indiquer éventuellement dans sa stratégie de communication que les ministères des Affaires étrangères font partie des destinataires.

7. Programme d'activités : 2018-2019

7.1 TOUS ENSEMBLE : Vers une parité des genres dans le sport (1^{er} mars 2018 - 31 octobre 2019)

Le Bureau prend note des conclusions de l'événement de clôture du projet, des excellents livrables produits par le projet en 20 mois et des activités de suivi proposées par le secrétariat. Il prend également note de l'intérêt manifesté par l'UNESCO en vue d'une possible collaboration pour recueillir des données supplémentaires, dans le cas où un Observatoire mondial pour les femmes, le sport, l'éducation physique et l'activité physique serait créé.

7.2 Activités 2019

Le Bureau prend note du calendrier des activités 2019 et, en particulier, des événements auxquels l'APES a été invité entre octobre et décembre 2019.

Décision : le Bureau décide que les membres qui souhaitent représenter l'APES ou participer à l'un quelconque des événements mentionnés dans le calendrier doivent en informer le secrétariat.

8. Programme d'activités : 2020-2021

8.1 Nouveau projet conjoint CdE-UE (Accord de subvention directe/Erasmus +)

Le Bureau approuve la présentation à l'UE de la description du projet conjoint, qui, comme suite au questionnaire lancé auprès du Comité de direction, portera sur la maltraitance affective des enfants dans le sport. Ce projet vise à mettre en place des « agents de protection de l'enfance » dans un certain nombre de pays. Le secrétariat doit maintenant finaliser le dossier de proposition et le transmettre à la Commission européenne. Si tout se passe bien, le projet pourra démarrer en mars 2020.

8.2 Partenaire associé du projet DE-PASS

Le Bureau approuve le projet de lettre de soutien proposé par le Secrétariat.

Décision : le Bureau demande au secrétariat d'envoyer la lettre de soutien de l'APES aux auteurs du projet DE-PASS.

8.3 Aperçu des activités 2020

- i. Calendrier
- ii. Représentation de l'APES dans les manifestations organisées par des tiers

Le Bureau prend note de la nouvelle solution technique que le secrétariat propose de mettre en place pour planifier les réunions de l'APES et des Conventions et partager avec les experts les dates des réunions qui concernent le sport. Cette solution consiste à installer un lien iCal pour que les experts qui le souhaitent puissent insérer les réunions liées au sport dans leur calendrier Outlook. À plus long terme, le calendrier pourrait aussi être mis en commun de façon plus interactive sur le site web « sport ».

Décision : le Bureau demande au secrétariat d'envoyer le lien iCal aux membres du Bureau pour qu'ils puissent juger de la faisabilité de cette solution.

- iii. Proposition de répartition de thèmes de responsabilité entre les membres du Bureau

Le Bureau prend note du programme d'activités 2020-2021 et, à la suite d'un rapide tour de table, certains membres expriment un intérêt pour les thèmes suivants :

- Sports de combat extrême et arts martiaux (Alexei Morozov, Michal Buchel)
- Observateur de la gouvernance des sports (Jens Sejer Andersen)
- Suivi du projet Tous Ensemble (*All In*) (Viktoria Slavkova)
- IPACS (Viktoria Slavkova)

9. Divers

Le Bureau prend note de la présentation de Madeleine Delaperrière (France) concernant le programme interministériel sur le patrimoine sportif, qui est lancé sous les auspices des jeux Olympiques de Paris 2024.

Décision : le Bureau demande à ses membres d'envoyer leurs commentaires au secrétariat avant la fin octobre (en mettant M^{me} Delaperrière en copie). Le Secrétariat rédigera un résumé des commentaires reçus, qui sera examiné par le Bureau à une date ultérieure.

10. Date et lieu de la prochaine réunion

Décision : le Bureau décide de tenir sa prochaine réunion le mardi 28 janvier 2020 à Paris.

	<p>iv. 5^e réunion du Comité directeur d'IPACS, Paris, le 1^{er} juillet 2019 Action : le Bureau est invité à prendre note de ces projets de rapport.</p> <p>4.2 Informations récentes sur le Conseil de l'Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Comité des Ministres / Assemblée parlementaire ii. Autres organes du Conseil de l'Europe iii. Conventions du Sport iv. Secrétariat <p>Action : le Bureau est invité à prendre note de la mise à jour fournie par le secrétariat sur les derniers développements au sein du Conseil de l'Europe.</p>	IPACS(2019)05
5.	<p>Visites d'évaluation</p> <p>5.3 Visites prévues en 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Bulgarie, 7-9 octobre ii. Albanie (dates à confirmer) <p>Action : le Bureau est invité à prendre note des rapports d'auto-évaluation pour les visites prévues en 2019.</p> <p>5.4 Visites prévues en 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ii. Portugal (dates à confirmer) <p>Action : le Bureau est invité à décider sur l'action à entreprendre pour 2020 (par ex. faire une relance aux états)</p>	EPAS(2019)51 EPAS(2019)52
6.	<p>Conférences des Ministres responsables du Sport</p> <p>6.1 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport</p> <ul style="list-style-type: none"> ii. Questions logistiques (date, calendrier) iii. Thèmes et préparation de documents : <ul style="list-style-type: none"> a. Révision de la charte européenne du sport b. Droits de l'homme/protection des enfants/égalité entre les femmes et les hommes dans le sport <p>Action : le Bureau est invité à prendre note des propositions du secrétariat concernant la date, le calendrier et les thèmes, et à les approuver ; le Bureau est invité à donner son feu vert au secrétariat pour la transmission de ces informations au Comité des Ministres.</p> <p>6.2 Suivi de la 15^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, Tbilissi, Géorgie, 16 octobre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> vi. Révision de la Charte européenne du sport – suite du processus <p>Action : le Bureau est invité à prendre note des conclusions de l'atelier tenu le 11 septembre à Bruxelles, à valider les actions prévues, et à décider sur la suite du processus.</p> <ul style="list-style-type: none"> vii. Sport et droits de l'homme – séminaire prévu le 20 novembre <p>Action : le Bureau est invité à prendre note des documents de travail pour ce séminaire et à tenir une discussion sur les neuf thèmes proposés.</p>	EPAS(2019)INF13 EPAS(2019)53 EPAS(2019)INF14 EPAS(2018)62rev2 EPAS(2019)54 EPAS(2019)36rev EPAS(2019)56

	<p>viii. IPACS – prochaines étapes Action : le Bureau est invité à valider la suite du processus concernant les travaux de la Task Force 3.</p> <p>ix. Kazan Action Plan – état des lieux sur l’Action 3 Action : le Bureau est invité à prendre note des documents de travail et de la présentation du secrétariat sur le processus en cours ; le bureau est invité à donner son avis sur la promotion des résultats de cette Action 3.</p> <p>x. Rapports au Comité des Ministres Action : le Bureau est invité à prendre note de la présentation du secrétariat.</p>	<p>IPACS(2019)06</p> <p>EPAS(2018)40rev1 EPAS(2019)INF03rev1 EPAS(2019)INF02rev</p>
7.	<p>Programme d’activités : 2018-2019</p> <p>7.1 TOUS ENSEMBLE: Vers une parité des genres dans le sport (1 mars 2018 - 31 octobre 2019) Action: le Bureau est invité à prendre note des conclusions de l’événement de clôture et des ressources produites par le projet; le Bureau est invité à décider sur la suite du processus et à valider les actions prévues.</p> <p>7.2 Activités 2019 Action : le Bureau est invité à prendre note du calendrier d’activités 2019 et de décider de la représentation ou participation de l’APES à certains événements, le cas échéant.</p>	<p>EPAS(2019)57</p> <p>EPAS(2019)07 EPAS(2019)INF15</p>
8.	<p>Programme d’activités : 2020-2021</p> <p>8.1 Nouveau projet joint CdE-UE (Accord de subvention directe / Erasmus +) Action : le Bureau est invité à valider la soumission de la description du projet joint.</p> <p>8.2 Partenaire associé du projet DE-PASS Action : le Bureau est invité à décider si l’APES pourrait écrire une lettre de soutien et éventuellement être partenaire associé au projet.</p> <p>8.3 Aperçu des activités 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Calendrier ii. Représentation de l’APES dans les manifestations organisées par des tiers iii. Proposition de répartition de thème de responsabilités entre les membres du Bureau <p>Action : le Bureau est invité à prendre note du programme d’activités 2020-2021 et à décider sur une éventuelle répartition de thèmes parmi les membres.</p>	<p>EPAS(2019)55</p> <p>EPAS(2019)INF16</p> <p>EPAS(2019)33rev</p>
9.	Divers	

10.	Date et lieu de la prochaine réunion Action : le Bureau est invité à <u>décider</u> de la date de sa prochaine réunion (2019 ou 2020).	

Annexe II: Liste des participants

BELGIUM / BELGIQUE

M. François TRICARICO

Direction des Relations internationales
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

BULGARIA / BULGARIE

Ms Viktoria SLAVKOVA

Director for “European programmes, projects and international cooperation”
Ministry of Youth and Sports

FRANCE / FRANCE

Mme Madeleine DELAPERRIERE (Chair)

Cheffe du bureau des relations internationales, des affaires européennes et des grands événements sportifs internationaux
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

M. Alexandre HUSTING (Vice-chair)

Attaché Education, Jeunesse, Culture et Sport
Représentation permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l’Union européenne

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Alexey MOROZOV

Director Sport Department
Ministry of Sport

CONSULTATIVE COMMITTEE / COMITE CONSULTATIF

Mr Jens Sejer ANDERSEN (Chair of the EPAS Consultative Committee)

International Director
Danish Institute for Sport Studies
PLAY THE GAME

Mr Michal BUCHEL (Vice-Chair of the EPAS Consultative Committee)

Chief Executive Officer
International SAMBO Federation (FIAS)

EPAS SECRETARIAT / SECRETARIAT DE L’APES

Mr Stanislas FROSSARD

EPAS Executive Secretary

Ms Heather STEWART

EPAS Administrative Assistant

INVITED GUEST / INVITÉE

Mrs Irene SUOMINEN

Legal Advisor
Legal Advice and Litigation Department (DLAPIL)

APOLOGISED / EXCUSES

CROATIA / CROATIE

Ms Marija CRNKOVIC

Head of Division for Sport Association and International Affairs

Ministry of Science, Education and Sports

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Zoran VEROVNIK

Secretary

Ministry of Education, Science, Culture and Sport